



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
INDRE

DREAL Centre Val de Loire
5 avenue de Buffon
CS 96407
45064 ORLEANS CEDEX 2

**Service « Environnement &
Territoires »**

Tél : 02 54 61 61 88
Fax : 02 54 61 61 16

Email : amenagement@indre.chambagri.fr

Siège Social

24 rue des Ingrains
36022 CHATEAUROUX CEDEX
Tél. : 02 54 61 61 00
Fax : 02 54 61 61 16

Email : direction@indre.chambagri.fr

Châteauroux, le 27 juin 2018

N/Réf. : RC/DD/MG/CC

Objet : Révision de l'arrêté du 28 mai 2014 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Centre-Val de Loire

Dossier suivi par : Marie GANTET

Madame, Monsieur,

La Chambre d'agriculture de l'Indre a pris connaissance du projet d'arrêté modificatif, relatif à l'annexe 3 de l'arrêté du 28 mai 2014 établissant le programme d'actions régional en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole pour la région Centre-Val de Loire.

Concernant la mise à jour des Zones d'Actions Renforcées (ZAR) au sein de la Zone Vulnérable pour le département de l'Indre, nous estimons que pour les captages «LE QUATRE» à Ardenes, «CHEZEAU P1», «CHEZEAU P2», «SAINT AUBIN EXHAURE» et «SAINT AUBIN SOURCE» à Issoudun et «F3 VILLEGOUR 2», «F7 VILLEGOUR 3» et «F5 GOUR 1» à Levroux, les ZAR qui sont définies par les limites des communes citées précédemment devraient être redéfinies à l'échelle d'aires d'alimentation de captages (non validées à ce jour) afin de garantir une cohérence entre soucis de protection de la ressource en eau et véritable contribution des zonages définis pour les ZAR.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information,

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président
de la Chambre d'agriculture,
Robert CHAZE